



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

Deux-Montagnes, le 17 octobre 2016

Lynda Carrier coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif

Madame,

Laissez-moi d'abord m'excuser pour le délai, mais je me suis absenté pour des vacances le 28 septembre et je viens tout juste de revenir aujourd'hui le 17 octobre.

- 1) *Dans quelle mesure le choix des tracés et stations du REM sont-ils arrimés aux objectifs d'amélioration du transport collectif et actif de votre municipalité ?*

Le tracé du train ainsi que les deux gares ou quais d'embarquement existent déjà à Deux-Montagnes. Le projet du REM s'inscrit donc pleinement dans nos objectifs de développement et d'amélioration du transport collectif.

- 2) *Dans quelle mesure le choix des tracés et stations du REM sont-ils arrimés à vos objectifs de développement et de densification résidentielle ?*

Pour faire suite au PMAD de la CMM, nous avons effectué, à Deux-Montagnes, deux études pour le développement d'aires TOD dans un rayon de 1Km autour des 2 gares. Nous avons déjà adopté également un PPU pour l'aire TOD, autour de la gare Grand-Moulin, ainsi que préparé un 2^e PPU pour l'aire TOD, autour de la gare Deux-Montagnes. Nous considérons donc que le choix du tracé s'arrime exactement à nos objectifs de développement.

- 3) *Dans quelle mesure le REM faciliterait-il l'accès aux lieux d'intérêt socio-économique sur votre territoire (zones industrielles, parcs, etc.) ?*

La ville de Deux-Montagnes a un territoire de 6 Km² déjà développé à presque 100 % et uniquement résidentiel sauf quelques secteurs commerciaux. La densification autour des aires TOD ne peut que favoriser le développement commercial de proximité. Pour l'accès aux parcs, la Ville possède un boisé

protégé autour de la gare Deux-Montagnes et cette gare donne également accès au sentier cyclable Oka/Mont Saint-Hilaire (projet de la CMM). Le REM ne peut que faciliter l'accès et favoriser la visite de la population de la CMM dans notre Ville.

Lors des rencontres avec les responsables du REM, nous avons eu une excellente collaboration de leur part et tous nos soucis environnementaux ont été considérés et respectés.

Je reste à votre entière disposition pour toute question et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Denis Berthelette, Directeur
Gestion du territoire, ville de Deux-Montagnes